

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
11 novembre
2013

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 11 novembre 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
11 novembre
2013

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 11 novembre 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2013
 - 6.4 Modification dans le calendrier des séances
 - 6.5 Séance spéciale pour l'adoption du budget
 - 6.6 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2014
 - 6.7 Renouvellement des assurances
 - 6.8 Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil
 - 6.9 Nomination maire suppléant
 - 6.10 Comités municipaux
 - 6.11 Représentant de la municipalité à la MRC de l'Érable
 - 6.12 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 6.13 Formation FQM 2014 pour les élus
 - 6.14 Conférence WEB FQM
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Avis de motion pour un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 9.1 Approbation des états financiers 2012 de l'OMH de Lyster
- 10 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 10.1 Demande de la CDEL
 - 10.2 Modification des critères de la CDEL pour le programme de construction domiciliaire
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Surveillance et entretien de la patinoire École Bon-Pasteur
 - 11.2 Surveillance au Centre des loisirs
 - 11.3 Embauche d'un journalier temporaire
 - 11.4 Demande de service pour le parc-école
- 12 *CORRESPONDANCES*
 - 12.1 Bulletin d'information de la SQ
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Brunch annuel Unité Domrémy

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 14.2 Fête de Noël ORAPÉ
- 14.3 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable
- 14.4 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable
- 15 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 16 **LEVEE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

247-11-2013
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

248-11-2013
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

249-11-2013
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11408 à 11465	205 603.51 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	39 892.43 \$
Grand total des paiements	245 495.94 \$

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Geneviève Ruel, Dave Boissonneault, Lise Bouchard-Lambert, Sylvain Labrecque, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault.

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2013

La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2013, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

250-11-2013
Modification dans le calendrier des séances

ATTENDU que le conseil municipal avait adopté avec la résolution 251-11-2012 un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 ;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le calendrier des séances pour la séance régulière qui doit se tenir le lundi 2 décembre ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance prévue le lundi 2 décembre ait lieu le lundi 9 décembre 2013 à 20h.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

Séance spéciale pour l'adoption du budget

La séance spéciale pour l'adoption du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 9 décembre 2013 immédiatement après la séance ordinaire.

Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2014

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Marcoux qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de perception.

251-11-2013
Renouvellement des assurances

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 17 854.34\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-059, A1948614101-028, E1948614103-017.

ADOPTÉE

252-11-2013
Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui débiteront à 20 h ;

7 janvier, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre 2014.

ADOPTÉE

253-11-2013
Nomination maire suppléant

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Madame Geneviève Ruel, maire suppléant, pour la période du 12 novembre 2013 au 6 mai 2014.

ADOPTÉE

254-11-2013
Comités municipaux

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la liste des comités municipaux et leur composition soit la suivante :

Loisir, culture et tourisme	Lise Bouchard, Dave Boissonneault
Sécurité civile	Geneviève Ruel
Voirie, transport	David Boissonneault, Geneviève Ruel
Entretien des bâtiments	Christian Marcoux
Embellissement municipal	Geneviève Ruel, Lise Bouchard-Lambert
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Labrecque
Comité de la bibliothèque	Benoit Jalbert
Développement économique	Sylvain Labrecque, Lise Bouchard-Lambert

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



(industries, commerces)	
Corporation des aînés	Lise Bouchard, Benoit Jalbert
OMH de Lyster	Christian Marcoux
Comité famille-aînés et responsable des questions familiales	Christian Marcoux
Ressources humaines	Lise Bouchard, Sylvain Labrecque

Le rôle du conseiller responsable d'un comité consiste :

- À assister aux réunions du comité ;
- À être le porte-parole du comité auprès du conseil municipal et celui de la municipalité (orientations et politiques municipales) auprès du comité. À ce titre, les conseillers doivent expliquer aux membres du comité les politiques et décisions adoptées par le conseil, les lois et règlements qui régissent les municipalités ainsi que la responsabilité municipale concernant l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉE

255-11-2013
Représentant de
la municipalité à
la MRC

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Geneviève Ruel comme représentante de la municipalité au conseil des maires de la MRC de l'Érable pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

256-11-2013
Renouvellement
de l'adhésion à la
FQM

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2014 au coût de 1 459.72\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

257-11-2013
Formation FQM
2014 pour les
élus

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise Benoit Jalbert, Christian Marcoux et Lise Bouchard-Lambert à participer à la formation «Rôles et responsabilités des élus – Module 1» qui se tiendra à Saint-Louis-de-Blandford le 11 janvier 2014 au coût de 265\$ plus taxes par personne. Benoit Jalbert est également autorisé à participer à la formation «Le comportement éthique» qui se tiendra à Saint-Louis-de-Blandford le 22 février 2014 au coût de 275\$ plus taxes. Les frais d'inscription totaux de 1 070\$ plus taxes seront puisés au poste Formation et perfectionnement - élus (02 11000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 11000 310).

ADOPTÉE

258-11-2013
Conférence WEB
FQM

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la participation de la municipalité à la conférence Web «Adopter le budget municipal en toute connaissance de cause» qui aura lieu le 27 novembre de 11h45 à 13h. La somme de 85\$ plus taxes sera puisée au poste Formation élus (02 11000 454).

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Avis de motion pour un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

259-11-2013
Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées

260-11-2013
Approbation des états financiers de l'OMH de Lyster

261-11-2013
Demande de la CDEL

Avis de motion est donné par le conseiller Dave Boissonneault, qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un projet de règlement modifiant le règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-10032 pour les analyses de l'eau potable au montant de 1 559.00\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eau potable (02 41300 444).

QUE le conseil municipal accepte la soumission A-10033 de Biolab pour les analyses des eaux usées au montant de 662.50\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eaux usées (02 41400 445).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2012 de l'OMH de Lyster vérifiés par la SHQ.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 6 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

262-11-2013
Modification des critères de la CDEL pour le programme de construction domiciliaire

ATTENDU que la Corporation de développement économique de Lyster a modifié le critère du programme de construction domiciliaire indiquant que la valeur de l'évaluation de la construction devra être de 100 000\$ au lieu de 75 000\$;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la modification du critère et utilisera cette même valeur dans les conditions de vente des prochains terrains.

ADOPTÉE

263-11-2013
Surveillance et entretien de la patinoire École Bon-Pasteur

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Yves Banville pour la surveillance et l'entretien de la patinoire à l'École Bon-Pasteur.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

264-11-2013
Surveillance au Centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Raphaël Lambert comme surveillant au Centre des loisirs.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

265-11-2013
Embauche d'un journalier temporaire

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Marc Labrecque comme journalier à l'entretien.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

266-11-2013
Demande de service pour le parc-école

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs à participer à la recherche de financement pour la réalisation du projet d'aménagement d'un nouveau parc-école à l'École Bon-Pasteur.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

267-11-2013
Brunch annuel
Unité Domrémy
de Plessisville

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

268-11-2013
Commandite
Fête de Noël
ORAPÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un montant de 250\$ pour la Fête de Noël des membres d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

269-11-2013
Renouvellement
carte de membre
Télévision
Communautaire
de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité adhère en tant que membre à la Télévision communautaire de l'Érable pour un coût de 30.00\$ plus taxes jusqu'au 31 décembre 2014. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

270-11-2013
Demande d'aide
financière de la
Maison du CLDI
de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

271-11-2013
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

272-11-2013
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 11^e jour de novembre 2013.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière